

AGENT DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE - CQP ASA

// SÛRETÉ

DURÉE : 182H

Public concerné toute personne souhaitant devenir agent de sûreté aéroportuaire

Durée 182h (incluant examen blanc et examen quizzbox)

Conditions d'admission » nationalité française ou ressortissant de l'union européenne
» extrait n°3 du casier judiciaire
» numéro préalable CNAPS ou carte professionnelle

Validation » examen final
» délivrance d'une attestation individuelle de formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir mettre en œuvre les mesures de contrôle et d'inspection filtrage
- Obtenir les certificats de qualification professionnelle d'agent de sûreté aéroportuaire.

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE SÛRETÉ

Module juridique

- Environnement juridique de la sécurité privée
- Connaître la réglementation en vigueur
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques
- Respecter la déontologie professionnelle.

Module stratégique

- Gestion des premiers secours
- Savoir alerter et secourir
- Savoir résoudre un conflit
- Transmission des consignes et remontée d'informations.

Examen

MODULES DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

- Formation spécifique pour l'inspection/le filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute
» compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
» connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
» aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Formation des personnes qui effectuent l'inspection/le filtrage du fret et du courrier
» connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentas terroristes et des menaces actuelles
» connaissance des prescriptions légales applicables
» connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
» connaissance des techniques de fouille manuelle.

- Formation des personnes qui effectuent l'inspection/le filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport
» connaissance des prescriptions légales applicables
» aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
» aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
» connaissance des exigences applicables au transport.
- Formation spécifique des personnes qui effectuent des inspections des véhicules
» connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
» connaissance des procédures d'intervention d'urgence
» connaissance des techniques d'inspection des véhicules
» capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
- Formation spécifique des personnes qui effectuent des contrôles d'accès à un aéroport ainsi que des opérations de surveillance et de patrouille
» connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
» connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
» connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
» capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles.

Examen



Authorised
Training Center



2016



IATA PREMIER CIRCLE MEMBER



ICAO

TRAINAIR
PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com